



PHOTO

DOSSIER D'INSCRIPTION CARTE PASS (CM2 /Collège)

ESPACE JEUNES

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Dossier n° :

Enregistré le :

Règlement à l'année : ☐ Chèque ☐ CB Date :

Règlement Trimestre 1 : ☐ Chèque ☐ CB Date :

Règlement Trimestre 2 : ☐ Chèque ☐ CB Date :

Règlement Trimestre 3 : ☐ Chèque ☐ CB Date :

Règlement Trimestre 4 : ☐ Chèque ☐ CB Date :

RENSEIGNEMENTS SUR LE JEUNE	ETABLISSEMENT SCOLAIRE FREQUENTE (cochez la case et indiquez le nom de l'établissement)
<u>Nom</u> :	☐ Ecole
<u>Prénom</u> :	☐ Collège
<u>Date de naissance</u> :	☐ Lycée
<u>Sexe</u> : masculin / féminin	☐ Autre
:	

RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE		
	Représentant légal 1	Représentant légal 2
<u>Nom et prénom</u>		
<u>Adresse</u>		
<u>Ville</u>		
<u>Code postal</u>		
		
<u>E-mail</u>		

<u>PERSONNES A PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE</u>		
Nom/Prénom :	 :	Lien de parenté:
Nom/Prénom :	 :	Lien de parenté:
Indications particulières :		

<u>TARIFICATION ET ACTIVITÉS PROPOSÉES</u>
--

TARIF ANNUEL : ☐ 60 €

TARIF TRIMESTRIEL : ☐ 25 €/trimestre

L'adhésion est valable du 17 septembre 2025 au 21 août 2026

- **Trimestre 1** : du 17 septembre 2025 au 27 novembre 2025
- **Trimestre 2** : du 30 novembre 2025 au 26 février 2026
- **Trimestre 3** : du 01 mars 2026 au 28 mai 2026
- **Trimestre 4** : du 31 mai 2026 au 21 août 2026

JOUR	HORAIRES	ACTIVITES	
Lundi	17h-18h15	-Découverte multisport ⇒ Gymnase	☐
Mardi	17h-18h15	-Aide aux devoirs ⇒ Halle des Sports	☐
Mercredi	14h-18h15	- Activités diverses, activités libres ou sorties ⇒ Halle des Sports	☐
Jeudi	17h-18h15	-Aide aux devoirs ⇒ Halle des Sports	☐
		-Futsal ⇒ Gymnase	☐
Vendredi	17h-18h15	-Activités libres ⇒ Halle des sports	☐

L'adhésion à la Carte Pass « Espace Jeunes » ne se fera qu'après le dépôt du dossier complet auprès du secrétariat du Service des Sports à la Halle des Sports « Jean Raynaud » accompagné du règlement

- Par chèque à l'ordre de « Régie sports »

- Par carte bleue sur place

(Les paiements en espèces ne sont pas acceptés)

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez nous contacter :

- à l'adresse mail de l'Espace Jeunes : espace-jeunes@ville-vias.fr

- Par téléphone 04.67.00.54.97 ou 06.73.48.93.99

DOCUMENTS A FOURNIR

☐ Attestation Responsabilité Civile

☐ Copie Carte d'Identité, Passeport ou Livret de famille

☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, Téléphone, Impôts, CAF)

☐ 1 photo d'identité

AUTORISATIONS PARENTALES (Renseignements obligatoires)

-Je soussigné(e).....responsable légal(e) de l'enfant.....déclare l'inscrire après avoir pris connaissance des conditions générales de fonctionnement et du règlement intérieur.

-J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités mise en place le jour de sa présence y compris en cas de transport.

-J'autorise mon enfant à quitter seul l'Espace Jeunes.

-J'autorise la structure à prendre en photo mon enfant et à procéder à sa diffusion sur différents supports de communication (presse, réseaux sociaux de la ville et du service jeunesse).

-J'autorise la direction à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence suivant les instructions du corps médical.

Fait à Vias le

Signature

Les informations collectées par le Pôle Enfance Jeunesse et Sports de la Mairie de Vias, directement auprès de vous et avec votre consentement font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion de vos adhésions à la Carte Pass.

Ces informations sont à destination exclusive du Pôle Enfance Jeunesse et Sports et seront conservées pendant 1 an.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité.

Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à dpo@agglohm.net ou à l'adresse suivante à l'attention du Délégué à la Protection des Données- Mairie de Vias – 6 place des arènes, 34 450 Vias. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL via son site internet www.cnil.fr.



REGLEMENT INTERIEUR ESPACE JEUNES DE VIAS

L'Espace Jeunes est une structure gérée par la municipalité de Vias en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Elle a pour but de permettre aux jeunes qui la fréquentent, de se distraire, de s'instruire, de se cultiver, de s'informer et de devenir autonomes grâce aux activités, sorties et projets mis en place tout au long de l'année.

Au-delà des inscriptions pour les activités et les sorties, l'équipe attend aussi un investissement du jeune et une participation active aux événements organisés.

Afin d'offrir un service de qualité aux habitants, l'espace est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale en tant qu'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). L'équipe en charge de l'espace jeune s'engage à rédiger un projet pédagogique, à respecter les normes de sécurité, à apporter une sécurité morale, affective et physique de chaque enfant.

1) Conditions générales d'accès :

Pour s'inscrire à l'espace jeunes il suffit :

- De remplir et de signer la fiche de renseignements
- De fournir les justificatifs indiqués sur celle-ci
- D'habiter sur la commune
- De payer la cotisation annuelle
- De signer ce présent règlement intérieur (Coupon à nous retourner)
- De s'engager à prendre connaissance du projet pédagogique de la structure

-L'accès à l'espace est réservé aux jeunes âgés de 10 ans (scolarisés en CM2 uniquement) à 17 ans .

-L'accès à la structure et aux activités nécessite d'avoir pris connaissance du règlement intérieur et de le respecter.

-La signature de celui-ci implique l'acceptation de toutes les règles énoncées.

-L'utilisation du matériel de la structure est soumise à l'autorisation de l'équipe d'encadrement.

-Toute infraction à ce règlement, lors d'activités ou de projets organisés par l'espace dans la structure ou lors de sorties, peut entraîner une sanction définie par ce règlement.

- Vous pouvez nous joindre au **06.73.48.93.99 / 04.67.00.54.97** ou par mail : espace-jeunes@ville-vias.fr

2) Horaires d'ouvertures :

En période scolaire

-Lundi 17h-18h15 : Découverte multisport au gymnase

-Mardi 17h-18h15 : Aide aux devoirs à la halle des sports

-Mercredi 14h-18h15 : activités diverses, libres ou sorties à la halle des sports

-Jeudi 17h-18h15 : Aide aux devoirs **OU** **-Jeudi 17h-18h15** : Futsal au gymnase

-Vendredi 17h-18h15 : Activités libres à la halle des sports

En période de vacances scolaires

Pendant les petites vacances et les grandes vacances scolaires, les horaires peuvent être variables selon la programmation qui sera diffusée en amont.

3) Le local et le matériel :

Le local et le matériel devront être rendus en bon état, propres et rangés. Dans le cas de détérioration involontaire, le(s) jeune(s) responsable(s) devront réparer (si cela est possible) ce qui a été dégradé.

Dans le cadre d'une détérioration volontaire, en plus de la réparation, une sanction pourra être prononcée par les responsables de l'espace jeune, vis-à-vis des jeunes impliqués.

Cette sanction pourra aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive.

4) Le fonctionnement :

En période scolaire

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les jeunes sont inscrits à l'année ou au trimestre pour les activités.

Les jeunes sont tenus de respecter les horaires de début et de fin d'activité.

Le mercredi, l'espace est un lieu d'accueil libre sans obligation d'heure d'arrivée et/ou de départ du jeune, sauf contre-indication des parents. **(Sauf pour les sorties)**

Par conséquent, les responsables de l'espace jeune ne pourront être tenu responsables des accidents survenus à l'extérieur du local et/ou hors activités, notamment lors des déplacements du jeune.

En période de vacances scolaires

Les horaires sont déterminés en fonction de la programmation des activités et doivent être respectés.

Lors de sorties extérieures, il se peut que des « quartiers libres » soient organisés. Dans ce cas précis, les responsables de l'espace jeune sont garants de la sécurité des jeunes et des règles seront mises en place pour ces temps (groupe de 3 minimum, lieu et heure de rendez-vous, moyen de communication...)

Pour chaque période de vacances scolaires un programme d'activités sera proposé aux jeunes. Il sera disponible avant le début de chaque vacance. L'équipe de l'espace jeune en assure sa diffusion par affichage et par l'intermédiaire du service communication.

Les inscriptions pour les sorties se font à l'accueil de la halle des sports du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00. (Excepté l'été fermeture à 17h30)

Pour les sorties payantes le règlement se fait uniquement par chèque à l'ordre de régie du sport ou en carte bancaire.

En cas d'annulation pour les sorties, aucun remboursement ne sera effectué SAUF sur présentation d'un certificat médical.

En cas d'absence injustifiée, le jeune ne sera pas prioritaire pour s'inscrire aux prochaines sorties.

L'espace ne dispose pas d'un service de restauration, de ce fait les jeunes devront être autonomes dans la gestion de leur repas lors d'animation en journée complète.

5) Le comportement :

Nous rappelons que l'Espace Jeunes est avant tout un espace où chacun vient pour passer un agréable moment. Il est donc demandé à tous de faire particulièrement attention à son comportement.

Il ne sera aucunement toléré :

- Toute agression physique et/ou verbale
- Tous propos discriminatoires et non-respect d'autrui
- Toute détérioration du matériel, local, minibus...
- Toutes consommations illicites, alcool et tabac
- Toutes intrusions d'objets dangereux

L'usage du téléphone portable est toléré pendant les temps libres. Les responsables se réservent le droit de confisquer temporairement le téléphone en cas de non-respect des consignes.

6) Les sanctions :

Les responsables de l'Espace Jeunes pourront prendre des sanctions en cas de non-respect du présent règlement.

Ces sanctions, en fonction de la gravité des faits pourront aller

- Du simple avertissement verbal
- Convocation des parents
- Exclusion temporaire du jeune qui pourra induire un non-remboursement de l'activité
- Exclusion définitive du jeune

Outre une remarque verbale, toute sanction sera notifiée par courrier électronique aux parents du ou des jeune(s) concerné(s).

Les responsables de l'Espace Jeunes,



.....
Nous soussignons

Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur et nous engageons à le respecter.

Signature(s) Parent(s)

Signature Jeune

**FICHE SANITAIRE
DE LIAISON****1 – ENFANT**

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON ☐ FILLE ☐

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ;
ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui ☐ non ☐

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice*)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE
oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	

ALLERGIES : ASTHME oui ☐ non ☐ MÉDICAMENTEUSES oui ☐ non ☐
ALIMENTAIRES oui ☐ non ☐ AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**)

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ?

NON

OCCASIONNELLEMENT

OUI

S'IL S'AGIT DUNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ?

NON

OUI

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR) _____

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

Père : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) _____

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

N° de sécurité sociale : _____

Date :

Signature :

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES**

OBSERVATIONS
